

**COMPTE RENDU DE LA REUNION du 17 septembre 2021**  
**Séance ordinaire**

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 09 septembre 2021 s'est réuni le vendredi 17 septembre à 19h30 à la salle communale d'Amfreville-les-Champs sous la présidence d'Alain Lebouc, Maire.

Présents : Alain Lebouc, Christian Dermont, Matthieu Claeys, Guillaume Rigaux, Laurent Thafournel, Etienne Rose.

Absent excusé : néant

Absents non excusés : Jean-Marie Stravaux, Alicia Hue.

Pouvoirs : Laura Nicolas donne pouvoir à Etienne Rose

Kévin Corruble donne pouvoir à Alain Lebouc

Natacha Beaufiles donne pouvoir à Matthieu Claeys

Début de séance : 19h30

Fin de séance : 21h00

Élection du secrétaire de séance (article L. 2121-15 du CGCT) Matthieu Claeys à l'unanimité

Le Maire et son Conseil municipal souhaitent remercier toutes les personnes extérieures au conseil municipal d'avoir participé à la tenue des bureaux de vote aux dernières élections.

**Approbation du Compte Rendu du 04 juin 2021**

Le compte rendu de la séance du 04 juin 2021 est approuvé à l'unanimité.

**Arrêtés Municipaux**

Liste des Arrêtés municipaux du maire :

N° 09/2021	Adoption du PCS
N° 10/2021	Travaux de voirie en agglomération RD 27 route de Berville et RD 27 Route de la Fosse au Loup
N° 11/2021	Autorisation de stationnement d'un commerce ambulancier
N° 12/2021	Projet travaux de voirie en agglomération Génie Civil FO RD 27 Route d'Yvetot
N° 13/2021	Travaux de voirie en agglomération Route de Rouen
N° 14/2021	Permission de voirie en agglomération, implantation de poteaux Rue de la Mare des Saules
N° 15/2021	Travaux de voirie en agglomération implantation de Poteaux sur toute la commune
N° 16/2021	Permission de voirie en agglomération création réseau RD 27
N° 17/2021	Travaux de voirie en agglomération Route d'Yvetot
N° 18/2021	Réalisation de travaux de terrassement sur la VC 401 La Ruelle

<b><u>Rapport des commissions</u></b>
---------------------------------------

<b><u>Commission</u></b>	<b><u>Délégué</u></b>	<b><u>Remarques</u></b>
Ecoles RPIC Yvecrique	A. Lebouc C. Dermont	Vendredi 24 septembre 2021, intervention sur la gestion des ordures ménagères appelée « Nettoyons la nature » avec M. RABOT Yannick, intervenant de la COM-COM Doudeville Yerville. Réunion du 25 juin 2021 Prévision inscription 2021/2022 111 élèves dont 22 enfants pour la commune.
ComCom	A. Lebouc	Réunion du 13 avril 2021 Modification des statuts de la Communauté de communes. Vote du budget et de l'augmentation de la taxe ménagère. (TEOM) 15.85 %
SMBV	A. Lebouc	Réunion du 06 octobre 2021 Rapport annuel sur la qualité de l'eau.

<b><u>Délibérations</u></b>
-----------------------------

**N° 2021\_09\_01**

**Participation aux frais de fonctionnement des écoles publiques de Doudeville**

Vu la simulation de la répartition des frais de fonctionnement des écoles pour l'année 2019/2020 transmise par la commune de Doudeville en date du 25/02/2021.

Les frais de fonctionnement par élève s'élevant à 749.87 € pour l'école primaire Joseph Breton et à 1 412.46 € pour l'école maternelle Raymond Mensire.

Seuls deux élèves sont inscrits à Doudeville.

Après l'application du coefficient de pondération la participation d'Amfreville-Les-Champs serait de 1 229.09€ € :

*(La pondération résultant de la moitié de la différence entre le potentiel fiscal de la commune et celui de sa strate étant appliquée.)*

Commune de résidence	PF commune de résidence	PF moyen de la strate	Coefficient de pondération	Contribution pondérée maternelle	Effectif maternelle	Coût effectif maternelle	Contribution pondérée primaire	Effectif primaire	Coût effectif primaire	Coût effectif total
Amfreville -les- Champs	370,231 638	579,323 577	0,8195	1 157.57 €	0	0 €	614.55 €	2	1 229.09 €	1 229.09 €

**Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide :**

de participer aux frais de fonctionnement pour l'année scolaire 2019/2020

pour un montant de 1 229.09 €

**ADOPTÉ** : à l'unanimité des membres présents.

**N° 2021\_09\_02****SDE 76 Recensement des projets pour 2022**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de passer l'éclairage public en technologie LED afin d'assurer des économies d'énergie.

Une demande de projet sera faite auprès du SDE76 pour :

- Le bourg : route de Rouen, Route de Berville et la Ruelle
- Le hameau de Yémanville

et

- Le hameau de Gueulleville

Le conseil municipal, après avoir délibéré, accepte cette proposition à l'unanimité.

**N° 2021\_09\_03****Convention groupement de commandes pour le contrôle des hydrants****(DECI)**

Lors du comité du SMAEPA (Syndicat d'Eau) du 29 juin 2021 il a été proposé un groupement de commande porté par le syndicat, dans le cadre du contrôle des hydrants (DECI)

Ce groupement de commande fait l'objet d'une convention avec une proposition tarifaire établie par Véolia.

Après lecture de la convention par Monsieur le maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord et autorise le maire et signer ladite convention.

**N° 2021\_09\_04****Mise à jour du contrat de location de la salle communale**

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de modifier les tarifs pour la location de la salle communale à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2021.

Tarif au 1 <sup>er</sup> octobre 2021	
Habitants	Hors commune
<b>Forfait sans Vaisselle et sans Lave-vaisselle</b>	
<i>Vin d'honneur</i>	
60,00 €	85,00 €
<i>La journée</i>	
125,00 €	190,00 €
<i>Deux jours</i>	
160,00 €	250,00 €
<b>Forfait avec Vaisselle et Lave-vaisselle</b>	
<i>Vin d'honneur</i>	
120,00 €	145,00 €
<i>La journée</i>	
185,00 €	250,00 €
<i>Deux jours</i>	
220,00 €	310,00 €
<b>Forfait :</b>	
<b>Réunion Parti Politique :</b>	45,00 €
<b>Ménage :</b>	60,00 €
<b>Lave-vaisselle :</b>	20,00 €
<b>Arrhes à la réservation</b>	
70,00 €	70,00 €
<b>Caution</b>	
500,00 €	500,00 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents le conseil municipal accepte de modifier les tarifs à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2021.

### **N° 2021\_09\_05**

#### **CDG76 contrat groupe d'assurance statutaire- mise en concurrence**

#### **(Contrats d'assurance des Risques Statutaires)**

- Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26
- Vu le Décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n°84-53 du 26 janvier 19984 modifiée et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Le Maire expose :

- L'opportunité pour la commune d'Amfreville-Les-Champs de pouvoir souscrire des contrats d'assurance statutaire (CNRACL – IRCANTEC) garantissant un remboursement des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut des agents de la Fonction Publique Territoriale ;
- Que le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Décide :

Article 1er : le conseil municipal adopte le principe du recours à un contrat d'assurance mutualisant les risques statutaires entre collectivités et établissements publics et charge le Centre de Gestion de la Seine-Maritime de souscrire pour le compte de la commune d'Amfreville-Les-Champs des conventions d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

Les contrats devront couvrir tout ou en partie des risques suivants :

- Pour les agents affiliés à la CNRACL : Congé de maladie ordinaire, congé de longue maladie et congé de longue durée, temps partiel thérapeutique, invalidité temporaire, congé pour invalidité temporaire imputable au service, congé de maternité, de paternité ou d'adoption, versement du capital décès
- Pour les agents non affiliés à la CNRACL : congé de maladie ordinaire, congé de grave maladie, congé pour accident de travail ou maladie professionnelle, congé de maternité ou d'adoption.
- Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront proposer à la commune une ou plusieurs formules.

Ces contrats d'assurance devront présenter les caractéristiques suivantes :

- Durée fixée à 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023
- Contrats gérés en capitalisation

Au terme de la mise en concurrence organisée par le Centre de Gestion et en fonction des résultats obtenus (taux, garanties, franchises ...), le (dénomination de l'assemblée délibérante) demeure libre de confirmer ou pas son adhésion au contrat.

Article 2 : Les services du Centre de Gestion assurant la gestion complète du ou des contrats d'assurances, en lieu et place de l'assureur, des frais de gestion seront dus au Centre de Gestion par chaque collectivité assurée par la collectivité.

Article 3 : le conseil municipal autorise le Maire à signer les contrats en résultant.

### Informations

#### - **Audience du Tribunal du 13 septembre :**

La partie adverse ne s'étant pas présentée à l'audience, elle sera donc jugée dans le mois à venir devant le Tribunal Correctionnel de ROUEN.

#### - **Validation du Plan Communal de Sauvegarde par le Préfet :**

Le Plan Communal de Sauvegarde étant compatible avec les plans de secours départementaux a été validé par le Préfet. Des exercices seront mis en œuvre pour garantir le maintien opérationnel du dispositif.

#### - **Suivi des travaux en cours :**

- Voirie : Trop d'excès de vitesse sur la commune, une rencontre avec la Direction des Routes est en attente.
  - Trois options envisagées :
    - Limiter la vitesse sur toute la commune à 30 km/heure
    - Mettre en place des chicanes

- Installer des d'écluses.

#### - **Elagage tirage Fibre Optique (FO) :**

L'élagage demandé pour le tirage de la FO en aérien sur la Ruelle a été réalisé.

*(Christian Dermont 1<sup>er</sup> adjoint remercie tous les propriétaires concernés de leur réactivité)*

#### - **Mouvement du personnel communal :**

- Madame DHAUMONT Brigitte, accompagnatrice scolaire ayant donné sa démission est remplacée par Madame MIGNOT Stéphanie depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2021.
- Monsieur RAUX Alain est en stage sur la commune pour l'entretien des espaces verts pour 10 jours.

#### - **Avancement projet parc éolien :**

L'entreprise ANTEA GROUP doit effectuer courant octobre une étude de sol avant l'implantation des éoliennes.

#### - **Point sur le budget communal :**

Nous sommes toujours dans l'attente du trop-payé pour l'éclairage public de la rue de la Fosse au Loup.

#### - **Fêtes et cérémonie :**

- Le Noël se tiendra le 11 décembre à 17h00 à la salle communale d'Yvecrique avec un spectacle de la troupe TOUTEMPO.
- Les vœux du Maire se dérouleront le 08 janvier 2022 à la salle communale de la commune.

#### - **Date de la prochaine réunion du conseil municipal :**

le vendredi 03 décembre 2021 - 19h30 à la Salle communale

**Liste des Délibérations de la séance du Conseil  
Municipal  
du 17 septembre 2021**

<b>N° 2021_09_01</b>	<b>Convention et participation aux frais de fonctionnement des écoles publiques de Doudeville</b>
<b>N° 2021_09_02</b>	<b>SDE 76 Recensement des projets pour 2022</b>
<b>N° 2021_09_03</b>	<b>Convention groupement de commandes DECI</b>
<b>N° 2021_09_04</b>	<b>Mise à jour du contrat de location salle communale</b>
<b>N° 2021_09_05</b>	<b>CDG76 contrat groupe d'assurance statutaire- mise en concurrence (Contrats d'assurance des Risques Statutaires)</b>